

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE 2026 – UPVD

FICHE 3 – CANDIDATURE AU SCRUTIN DE SIGLE : CCP

Scrutin concerné

- Commission consultative paritaire – CCP.

La candidature est déposée **au nom de l'organisation syndicale**, sans constitution d'une liste nominative de candidats à ce stade.

Documents à déposer dans CANDELEC

- nom de l'organisation ou des organisations syndicales candidates ;
- logo ;
- profession de foi ;
- nom du délégué représentant l'organisation ;
- éventuellement, nom du délégué suppléant.

Déclaration de candidature

Elle doit notamment mentionner :

- l'instance concernée : CCP ;
- le nom de l'organisation syndicale candidate ;
- le cas échéant, la fédération ou l'union à laquelle elle est affiliée ;
- en cas de candidature commune, les organisations composant la candidature ;
- la date et la signature du représentant de l'organisation syndicale

Remise des DIC

La DIC doit être :

- signée manuscritement ;
- remise en original à la D2RH par le délégué de liste.